



Communiqué de presse de l'Alliance agriculture + tourisme du 16 septembre 2004

Le remboursement de l'impôt sur les carburants: un élément de compétitivité essentiel à conserver

Dans le cadre de son programme d'assainissement budgétaire 2004, le Conseil fédéral planifie la suppression du remboursement de l'impôt sur les huiles minérales aux entreprises de bus, aux compagnies de navigation ainsi qu'à l'agriculture et à la sylviculture. L'enjeu est d'environ 72 millions pour les seuls secteurs agricoles et sylvicoles et de quelque 50 millions de francs pour les transports publics (autobus de lignes régionales, urbaines et pré-urbaines de même que le trafic lacustre). Depuis 1962, l'agriculture, la sylviculture de même que les autobus de lignes et les bateaux touchent une part de l'impôt sur les huiles minérales en retour. Ceci est justifié par le fait que ces secteurs n'utilisent pas du tout la route ou peu à l'image des autobus de ligne qui se doivent d'encourager les transports publics. Les secteurs concernés s'opposent à ces mesures d'épargne car leur situation économique et leur position sur le plan compétitif se précarisent de plus en plus.

La suppression de ce remboursement a déjà fait l'objet de discussions dans le cadre de mesures d'épargne, néanmoins sans succès. Les raisons évoquées à l'époque de l'introduction de ces ristournes sont, aujourd'hui encore, toujours valables. Il se trouve que la concurrence à l'intérieur des branches concernées s'est aggravée et que le remboursement représente un élément important de cette concurrence.

L'agriculture, engoncée dans sa réforme agraire, est en pleine mutation. Le processus vers des marchés plus ouverts se poursuit (voir les négociations avec l'OMC). Les agricultrices et les agriculteurs se voient contraints à produire meilleur marché. En supprimant le remboursement de l'impôt sur les carburants, les coûts de production augmenteraient dans un contexte de prix déjà assez élevé en Suisse. De cette situation découle une compétitivité affaiblie pour notre agriculture car les pays voisins accordent déjà cette ristourne. Il faut aussi considérer que le remboursement se calcule sur la base de normes et encourage une consommation rationnelle et efficace de carburant.

La sylviculture est soumise à une très forte pression, surtout depuis l'ouragan Lothar en 1999; c'est pourquoi elle ne peut guère assumer d'autres suppressions.

Pour les compagnies de navigation, ce remboursement est une composante essentielle des comptes d'exploitation. Au cas où les compagnies de navigation se verraient supprimer le remboursement de l'impôt sur les carburants, la plupart d'entre elles seraient contraintes d'abandonner la navigation hivernale et leurs moyens d'existence en été seraient aussi gravement mis en cause.

De nombreuses entreprises d'autobus subirait aussi des conséquences similaires. Dans ce cas, il en va de la rentabilité des entreprises et une hausse des tarifs pourrait entraver les réseaux de lignes et ainsi porter préjudice aux transports publics.

Les compagnies de navigation et les entreprises d'autobus - et indirectement l'agriculture - sont des éléments porteurs pour le tourisme dans notre pays. Là aussi, la concurrence est devenue plus âpre ces dernières années. En supprimant le remboursement de l'impôt sur les carburants, l'éventail des activités risque d'en pâtir. La place économique de la Suisse et son image comme "Pays de villégiature" perdrait de son importance sur la scène internationale de la concurrence.

Le réseau des transports publics en serait en partie affaibli et, du point de vue international, les prix déjà très élevés dans notre pays, risquent l'escalade.

Les perdants dans cette histoire seraient une fois de plus les régions décentralisées. En effet, ces régions sont dépendantes d'un bon réseau de communications que proposent les transports publics et sont relativement axées sur l'agriculture.

Résumons: Le remboursement de l'impôt sur les huiles minérales est un élément de compétitivité marquant pour les branches et les entreprises concernées. Ce remboursement ne doit pas être sacrifié par le programme d'assainissement budgétaire.

Les associations et institutions suivantes s'engagent avec conviction pour le maintien du remboursement de l'impôt sur les carburants.

- ASETA Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture
- CTP Conférence des directeurs cantonaux des transports publics
- EFS Economie forestière suisse
- FST Fédération suisse du tourisme
- LITRA Service d'information pour les transports publics
- SAB Groupement pour les régions de montagne
- UMS Union maraîchère suisse
- USP Union suisse des paysans
- UTP Union des transports publics



SBV Schweizerischer Bauernverband **USP** Union Suisse des Paysans **USC** Unione Svizzera dei Contadini **UPS** Uniun Purila Svizra

Personnes de contact:

ASETA Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture, M. Jürg Fischer,

tél. 056 441 20 22, juerg.fischer@agrartechnik.ch

FST Fédération suisse du tourisme, Mme Judith Renner-Bach, tél. 031 307 47 47,

judith.renner-bach@swisstourfed.ch